

# **LOTORADIO**

## **HELENE FM / VOGUE RADIO**

### REGLEMENT DU JEU

Art. 1 – HELENE FM et VOGUE RADIO organisent ce loto en direct et en simultané sur les antennes des deux radios locales, ouvert à toute personne physique, résidant habituellement sur la zone de couverture des deux stations. Ce jeu porte la dénomination de LOTORADIO.

Art. 2 – Le tirage a lieu en direct le jour et à l'heure indiqués lors de votre inscription. Les plaques de 6 ou 12 cartons sont nominatives. Elles comportent chacune des cartons de 15 chiffres prédéfinis sur demande (une semaine avant le jeu, à date et heure) ou aléatoires, compris entre 1 et 90.

Art. 3 – Les plaques (en format PDF) sont disponibles à l'achat sur les sites des deux radios partenaires : [helenefm.com](http://helenefm.com) et [vogueradio.fr](http://vogueradio.fr) en paiement par carte bancaire. Ou par chèque ou espèces aux studios des deux radios et dans les lieux partenaires de l'évènement. A noter que vous avez la possibilité de fournir les numéros de vos propres cartons (une semaine avant le jeu, à date et heure), et qu'un numéro unique vous sera attribué afin de valider chaque carton.

Les planches ne sont valables que pour le loto pour lequel vous avez effectué et payé votre réservation. Elles sont datées et à votre nom.

Art. 4 – Ce jeu qui a lieu en direct à la radio, et retransmis sur Youtube, repose sur le même principe que les lotos, bingos et autres quines traditionnels organisés en salle. Vous devez suivre son déroulement sur les ondes de HELENE FM (89.0 Surgères / Rochefort / La Rochelle aggro / Niort aggro /// 102.9 Saint-Jean-d'Angély / Saintes / Cognac /// et en streaming sur [helenefm.com](http://helenefm.com)) et VOGUE RADIO (103.1 Marennes-Oléron / Royan aggro /// et en streaming sur [vogueradio.fr](http://vogueradio.fr)). Il sera procédé au tirage du LOTORADIO, et l'annonce des numéros sera effectuée au fur et à mesure du déroulement de l'émission, à l'aide d'un boulier électronique de 90 numéros. Il sera tiré au sort autant de numéros que nécessaire jusqu'à la complète attribution des lots mis en jeu.

Art. 5 – Le participant en possession d'un carton gagnant, comportant la totalité des chiffres annoncés, en fonction de chacune des quines en jeu (Quine, Double quine et Carton plein), sera contacté en direct par téléphone. Il aura alors quelques secondes pour répondre (4<sup>e</sup> sonnerie) et communiquer à l'antenne le numéro de son carton gagnant afin de valider son gain. Il est donc important de renseigner correctement votre numéro de téléphone lors de votre inscription. Et de veiller à ce que votre téléphone soit bien chargé, allumé et connecté pendant toute la durée du jeu pour pouvoir vous contacter si votre carton est gagnant.

L'ensemble des participants inscrits au jeu sont préalablement enregistrés dans notre logiciel. Ce qui nous permet de connaître le gagnant dès l'annonce des numéros gagnants.

Dans le cas où le gagnant ne répondrait pas dans le temps imparti ou ne pourrait communiquer le numéro de son carton gagnant, le jeu se poursuivrait afin de valider

un nouveau carton gagnant. Il est donc important de bien suivre le déroulement du jeu en direct à la radio.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gagnants, un tirage au sort serait réalisé en direct pour départager les gagnants. Le vainqueur remporterait le lot en jeu. Les autres remporteraient une plaque de 6 cartons valables pour le prochain LOTORADIO.

Art. 6 – Parties et quines.

Le jeu se déroule en parties de trois quines (Quine, Double quine et Carton plein\*) ou directement à cartons pleins selon les lots mis en jeu. Les joueurs ne devront pas démarquer entre chaque quine. En revanche, ils devront ôter tout marquage entre chaque partie, à la demande de l'animateur. Puis, les tirages au sort des numéros et les annonces des lots reprendront, jusqu'à ce qu'un nouvel auditeur soit contacté pour le lot suivant remporté, et ainsi de suite jusqu'au dernier lot.

Tout possesseur de carton ou plaque non enregistré par nos services, dans le cadre du jeu en cours, ne pourra prétendre à un lot. Aucun changement de plaque ou de carton ne sera accepté pendant tout le déroulement du jeu.

Art. 7 – Les lots gagnés seront remis dans un délai maximum de 30 jours suivant le tirage du loto, soit de façon dématérialisée pour les bons d'achat par exemple, ou physiquement dans les studios des deux radios. En cas d'impossibilité pour le gagnant d'être présent pour récupérer son gain (raison grave, santé, maladie ou autre), il pourra se faire représenter par un tiers à condition de fournir des pièces d'identité (une au nom du gagnant et une au nom de son représentant), le carton de jeu gagnant, ainsi qu'une procuration.

Toute participation d'une personne n'ayant pas la qualité pour jouer sera considérée comme nulle, et elle ne pourra pas prétendre à son gain.

Les lots ne seront ni échangés, ni repris. Aucune réclamation ne sera acceptée.

En participant et en achetant vos cartons de jeu, vous confirmez avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepter, sous peine d'élimination.

HELENE FM et VOGUE RADIO se réservent le droit d'annuler le LOTORADIO.

*\*Quine : une seule ligne horizontale sur un seul et même carton. Double quine : deux lignes horizontales sur un seul et même carton. Carton plein : trois lignes horizontales sur un seul et même carton.*